MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la neuvième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 2 octobre 2017, à 20 heures à l'endroit habituel.

Sont présents :	Mme	Francine Morin	Maire
	Mme	Marie Eve Leduc	Conseillère
	M.	Éric Delage	Conseiller
	Mme	Josée Mathieu	Conseillère
	Mme	Emmanuelle Bagg	Conseillère
	M.	Guy Robert	Conseiller
	Mme	Sylvie Chaput	Directrice générale
	Mme	Geneviève Bureau	Adjointe administrative
Est absent :	M.	Mario Jussaume	Conseiller

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du 5 septembre 2017

4. Rapport financier septembre - Comptes à payer octobre – Transferts budgétaires

5. Rapport de l'inspecteur

6. Période de questions
7. Administration
   a) Dépôt à terme
   b) Remboursement fonds de roulement – Photocopieur – 2e versement
   c) Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation 2018
   d) Adoption – Règlement 2017-15 modifiant le Règlement 2016-09 relatif à la tarification et de frais administratifs pour la fourniture de biens et services
   e) Adoption – projets de règlements numéros 2017-01 à 2017-06 et 2017-16 relatifs au plan d'urbanisme, au zonage, au lotissement, à la construction, aux des permis et certificats, aux conditions d'émission des permis et aux plans d'aménagement d'ensemble
   f) Offre de service pour inspection municipale – Gestim inc.
   g) Adhésion à un contrat d'assurance collective
   h) Entente sur l'entretien du réseau géodésique – Résiliation
   i) Protection d'assurance accident – Membres du conseil, cadre et bénévoles

8. R.A.R.C.
   a) Procès-verbal de la RARC
   b) Adoption du budget 2018 de la RARC
   c) Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016

9. Transport
   a) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Réhabilitation de la rue Gagné et resurfaçage de la rue Claing et du 4e Rang
   b) Garage municipal – Mandat à l'arpenteur pour le plan de localisation
   c) Achat d'un souffleur pour le tracteur
   d) Droit de passage – Club 3 & 4 roues comté Johnson inc.
   e) Autorisation – Traverses de routes municipales – Club de motoneige ASAN

10. Hygiène du milieu
    a) Procès-verbal de la Régie des Déchets
    b) Adoption du budget 2018 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
    c) Procès-verbaux de la MRC des Maskoutains
    d) Programme d'entretien du gazon – Parc François-Xavier-Desrosiers
    e) Validation annuelle des débits pompés à la station – Mandat à Asisto

11. Loisirs et culture
   a) OTJ St-Bernard – Bilan du tournoi de balle-molle 2017
   b) OTJ St-Bernard – Bilan de la course de boîte à savon 2017
   c) OTJ St-Bernard – Déboursement de la subvention pour la soirée d'Halloween 2017

12. Autres sujets
   a) Demande de don – Centraide Richelieu-Yamaska
   b) Demande d'appui financier – École aux Quatre-Vents – Surveillance des dîneurs
   c) Demande d'appui – FQM – Modalités du FEPTEU
   d) Demande d'appui – Maison des Jeunes des Quatre-Vents – Achat d'un bâtiment

13. Correspondance

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

---

1. Ouverture de la réunion

Madame Francine Morin, maire, invite les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. Adoption de l'ordre du jour

2017.10.01 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Josée Mathieu
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour modifié tel que déposé.

3. Adoption du procès-verbal du 5 septembre 2017

2017.10.02 Sur la proposition d'Éric Delage
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.

4. Rapport financier d'août, comptes à payer de septembre et transferts budgétaires

Les états comparatifs, la balance de vérification et le rapport financier en date du 30 septembre 2017 ont été déposés au conseil.

Bilan au 30 septembre 2017

Solde au compte fonds d'administration	119 590,62 $
Part de qualification	5,00 $
Épargne à terme - Fonds d'administration	310 218,22 $
Épargne à terme - Fonds de roulement	67 204,64 $
Grand total	**497 018,48 $**
Marge de crédit pour le réseau d'égout au 1er septembre 2017	41 422,56 $
Déboursement de la marge de crédit	– $
Solde de la marge de crédit pour le réseau d'égout	**41 422,56 $**
Subvention TECQ à recevoir	(78 847,00)$
Montant disponible	**(37 424,44)$**
Emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout	2 934 800,00 $
Subvention FCCQ-Provincial inclus aux Prêts 1 et 2 remboursée sur 10 ans	(1 657 500,00)$
Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout - Part municipalité	**1 277 300,00 $**

Remboursement de la dette au 31 août 2017

Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout incluant part FCCQ remb.sur 10 ans	2 538 800,00 $
Remboursement du capital	(64 900,00)$
Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout	**2 473 900,00 $**

2017.10.03 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier de septembre et d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois d'octobre 2017 tel que soumis pour un montant total de 129 932,78 $;

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée.

5. Rapport de l'inspecteur

Le rapport de *Gestim inc.* de septembre ainsi que le rapport des permis émis en septembre 2017 ont été remis à chacun des membres du conseil.

M. Jean Léveillé, inspecteur municipal, fait un compte rendu des constats et des travaux effectués au cours du mois.

La construction de la cabane des joueurs avance bien, mais l'inspecteur suggère d'ajouter de la tôle blanche au lieu de la peinture sur le rebord du toit. L'entrepreneur est avisé et devrait faire parvenir une soumission à ce sujet dans les prochains jours.

6. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

7. Administration

a) Dépôt à terme

2017.10.04 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de transférer un montant de 15 000 $ du dépôt à terme au compte Avantage Entreprise pour couvrir les chèques du mois d'octobre.

b) Remboursement fonds de roulement – Photocopieur – 2e versement

CONSIDÉRANT l'emprunt de 7 752 $ effectué au Fonds de roulement en date du 7 octobre 2015 pour l'achat du photocopieur Konica Minolta Bizhub C 368 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est dans l'obligation de rembourser cet emprunt sur une période de trois (3) ans à raison de 2 584 $ par année, tel que stipulé à la résolution numéro 2015.10.07 ;

EN CONSÉQUENCE,

2017.10.05 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Éric Delage
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'effectuer le deuxième versement pour rembourser l'achat du photocopieur Konica Minolta Bizhub C 368 au Fonds de roulement d'un montant de 2 584 $;

D'AUTORISER le transfert de cette somme du Fonds d'administration au Fonds de roulement.

c) Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation 2018

La directrice générale dépose le sommaire du rôle triennal d'évaluation pour 2016-2017-2018. Le total des valeurs imposables pour 2018 est de 138 390 100 $ comparativement à 134 395 500 $ en 2017.

d) Adoption – Règlement 2017-15 modifiant le Règlement 2016-09 relatif à la tarification et de frais administratifs pour la fourniture de biens et services

CONSIDÉRANT la modification du coût du loyer fixe du compteur d'eau par résolution de la Municipalité (2017.08.13) et de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre (17-07-46) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 2016-09 concernant la tarification et les frais administratifs pour la fourniture de biens et de services afin d'assurer sa concordance avec la modification du Règlement 2016-05 sur les branchements d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné par la conseillère Emmanuelle Bagg lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été présenté par Madame Francine Morin, maire, et adopté lors de la séance du 5 septembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

2017.10.06 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Éric Delage
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le *Règlement 2017-15 modifiant le Règlement 2016-09 de tarification et de frais administratifs pour la fourniture de biens et de services* tel que soumis.

e) Adoption – Projets de règlements numéros 2017-01 à 2017-06 et 2017-16 relatifs au plan d'urbanisme, au zonage, au lotissement, à la construction, aux des permis et certificats, aux conditions d'émission des permis et aux plans d'aménagement d'ensemble

Adoption du Projet de règlement d'urbanisme n° 2017-01 – Plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit, conformément à *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ., c. A-19.1), modifier son plan d'urbanisme afin d'assurer sa conformité à l'égard du *Schéma d'aménagement révisé* de la MRC des Maskoutains entré en vigueur le 18 septembre 2003 et de ses modifications ultérieures ;

CONSIDÉRANT que, selon *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil municipal peut, à compter de la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du premier plan d'urbanisme, réviser le plan ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire se doter d'un nouveau cadre de référence, pour les interventions futures, en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme révisé constitue un document de planification qui identifie les objectifs et les priorités du conseil municipal en ce qui concerne le développement futur du territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

2017.10.07 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le *Projet de Règlement 2017-01 relatif au plan d'urbanisme* de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville tel que présenté par Madame Francine Morin, maire.

À cette fin, une assemblée publique de consultation sera tenue le 13 novembre à 19 h 00 à la salle du conseil, située au 390, rue Principale, à Saint-Bernard-de-Michaudville.

Adoption des projets de règlements n° 2017-02 (Zonage), n° 2017-03 (Lotissement), n° 2017-04 (Construction), n° 2017-05 (Permis et certificats) et n° 2017-06 (Conditions d'émissions de permis)

CONSIDÉRANT que le conseil avait opté pour une révision quinquennale du plan d'urbanisme en mars 2006 ;

CONSIDÉRANT que lors d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme la loi prescrit que les règlements de zonage et de lotissement doivent être adoptés et mis en vigueur simultanément à un règlement révisant le plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire par la même occasion remplacer les autres règlements d'urbanisme (règlements de lotissement, de zonage, des conditions d'émission d'un permis de construction, de construction et des permis et certificats d'autorisation) ;

EN CONSÉQUENCE,

2017.10.08 Sur la proposition d'Éric Delage
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter les projets de règlements n° 2017-02 (Zonage), n° 2017-03 (Lotissement), n° 2017-04 (Construction), n° 2017-05 (Permis et certificats) et n° 2017-06 (Conditions d'émissions de permis) abrogeant et remplaçant le règlement d'urbanisme 2006-16 tel que présenté par Madame Francine Morin, maire.

À cette fin, une assemblée publique de consultation sera tenue le 13 novembre à 19 h 00 à la salle du conseil, située au 390, rue Principale, à Saint-Bernard-de-Michaudville.

Adoption du Projet de règlement 2017-16 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil d'une municipalité dotée d'un comité consultatif d'urbanisme peut adopter un règlement relatif à la production des plans d'aménagement d'ensemble (article 145.9) ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'adopter un règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble dans le but de coordonner et d'évaluer les demandes de modification de zonage pour certaines parties du territoire, afin de s'assurer que les projets de développement s'intègrent aux caractéristiques du milieu et répondent aux attentes de la Municipalité en matière de développement, conformément au plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à optimiser l'utilisation et l'occupation du sol à l'intérieur du périmètre urbain, par une densification et une intensification du cadre à bâtir pour tout nouveau projet de développement résidentiel ;

2017.10.09 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le *Projet de règlement 2017-16 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble* tel que présenté par la conseillère Marie Eve Leduc.

À cette fin, une assemblée publique de consultation sera tenue le 13 novembre à 19 h 00 à la salle du conseil, située au 390, rue Principale, à Saint-Bernard-de-Michaudville.

f) Offre de service pour inspection municipale – Gestim inc.

CONSIDÉRANT que l'offre de service d'inspection de la firme Gestim inc. se termine le 1er novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que Gestim inc. a présenté le 6 septembre 2017 une offre de service pour la présence d'un inspecteur à nos bureaux à raison de quatre (4) heures par semaine durant deux (2) ans, soit jusqu'au 1er novembre 2019 ;

2017.10.10 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Josée Mathieu
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de retenir l'offre de services de Gestim inc. pour le service d'inspection municipale tel que déposé le 6 septembre 2017 et dont le numéro de dossier est « GESTIM 2017-INSP-369 ».

g) Adhésion à un contrat d'assurance collective

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux ;

CONSIDÉRANT que tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité d'adhérer à un tel contrat ;

CONSIDÉRANT que la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions ;

CONSIDÉRANT que la date de mise en vigueur du contrat est le 1er janvier 2018 ;

2017.10.11 Sur la proposition d'Éric Delage
Appuyé par Josée Mathieu
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présent :

QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1er janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;

QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de

l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM le droit de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre ;

QUE la présente résolution soit immédiate.

h) Entente sur l'entretien du réseau géodésique – Résiliation

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a signé une entente avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune en mars 2007 pour l'entretien du réseau géodésique ;

CONSIDÉRANT que le Ministère ne signe plus d'entente avec les municipalités depuis plusieurs années et que les inspections et entretiens du réseau géodésique sont faites sur une base volontaire au frais de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut par conséquent résilier l'entente relative à l'entretien du réseau géodésique ;

2017.10.12 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyé par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présent de résilier l'entente d'entretien du réseau géodésique avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

i) Protection d'assurance accident – Membres du conseil, cadre et bénévoles

CONSIDÉRANT que la Municipalité possède déjà une assurance accident pour ses bénévoles actifs ;

CONSIDÉRANT qu'il est temps de renouveler cette assurance et qu'il est possible de modifier certains choix et d'inclure les membres du conseil ;

2017.10.13 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Josée Mathieu
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents de confirmer que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville renouvelle la couverture de l'option D de la proposition d'assurance accident pour ses bénévoles actifs, soit un nombre de 10, moyennant une prime annuelle de 250 $;

DE REFUSER la protection pour les membres du conseil.

8. R.A.R.C.

a) Procès-verbal de la RARC

Le procès-verbal de septembre de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre (RARC) a été remis aux membres du conseil.

b) Adoption du budget 2018 de la RARC

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a dressé son budget pour l'exercice financier 2018 et nous l'a transmis pour adoption ;

EN CONSÉQUENCE,

2017.10.14 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyé par Josée Mathieu
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, pour l'exercice financier 2018, tel que soumis, copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « Annexe A ».

c) Dépôt du *Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016*

La directrice générale dépose le *Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016* au conseil.

9. Transport

a) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Réhabilitation de la rue Gagné et resurfaçage de la rue Claing et du 4e Rang

CONSIDÉRANT que la Municipalité a présenté une demande d'aide financière au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour les travaux sur le ponceau situé près du 662, rang Fleury (rés. 2017.06.23) ;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été estimés à un coût net de 259 723,33 $ par le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains et que le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a accordé une subvention de 18 000 $ dans le cadre du PAARRM ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a présenté une demande au Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local pour un montant équivalent à 50 % des coûts estimés des travaux sur le ponceau rang Fleury (rés. 2017.09.17) ;

CONSIDÉRANT que la subvention de ce programme serait réduite de 18 000 $ si la Municipalité recevait l'aide du PAARRM pour ces travaux ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite plutôt appliquer la subvention de 18 000 $ du PAARRM pour les travaux de réhabilitation de la rue Gagné et resurfaçage de la rue Claing et du 4e Rang ayant eu lieu l'été dernier et ayant coûté 95 848,46 $;

2017.10.15 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Josée Mathieu
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser la directrice générale, Madame Sylvie Chaput à présenter une demande de modification au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) afin que la subvention de 18 000 $ soit plutôt appliquée aux travaux de réhabilitation de la rue Gagné et de resurfaçage de la rue Claing et du 4e Rang ayant eu lieu l'été dernier.

b) Garage municipal – Mandat à l'arpenteur pour le plan de localisation

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville envisage la construction d'un garage municipal sur le terrain de l'usine de traitement des eaux usées, soit le lot 5 378 073 ;

CONSIDÉRANT qu'un arpenteur peut établir la dimension maximale du garage sur ce lot afin qu'elle soit conforme à la règlementation en vigueur, mais qu'il doit d'abord avoir un plan de localisation des bâtiments déjà en place ;

2017.10.16 Sur la proposition d'Éric Delage
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents d'accorder à l'arpenteur-géomètre Dominique Gingras le mandat de réaliser un plan de localisation de l'espace utilisé du lot 5 378 073 afin d'établir l'espace restant pour la construction d'un garage municipal, pour un montant estimé de 800 $ plus les taxes applicables selon l'offre du 27 septembre 2017.

c) Achat d'un souffleur pour le tracteur

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal effectue le déneigement des bornes-fontaines des stationnements des terrains municipaux et de l'école et qu'il devra dégagé les puisards de la rue Claing afin de limiter l'entrée d'eau claire dans le réseau d'égout ;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un souffleur au tracteur de la Municipalité améliorerait l'efficacité du déneigement ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de différents modèles tant usagés que neufs ;

2017.10.17 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Éric Delage
IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents de faire l'acquisition d'un souffleur neuf de la marque Normand numéro E86-280 au prix de 4950 $ plus les taxes applicables auprès de Léon Plante inc., soit le plus bas soumissionnaire ;

D'AFFECTER à l'achat de ce souffleur un montant de 5196,88 $ du surplus accumulé non affecté.

d) Droit de passage – Club 3 & 4 roues comté Johnson inc.

ATTENDU que le Club de 3 & 4 Roues du Comté Johnson inc. souhaite obtenir l'autorisation de la Municipalité pour les droits de traverse en véhicule tout-terrain sur certaines routes déjà établies par le tracé des sentiers hivernaux de ceux-ci ;

2017.10.18 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Josée Mathieu
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le Club de 3 & 4 Roues du Comté Johnson inc. à circuler, en véhicule tout-terrain, sur certaines rues, routes et rangs de Saint-Bernard-de-Michaudville selon le tracé des sentiers hivernaux ;

DE CONFIRMER que la Municipalité s'occupera de l'entretien de la signalisation afin qu'elle demeure adéquate pour la sécurité des quadistes.

e) Autorisation – Traverses de routes municipales – Club de motoneige ASAN

2017.10.19 Sur la proposition de Josée Mathieu
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'informer le *Club de Motoneige ASAN Inc*. que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville consent les droits de passage et la circulation des motoneiges sur le parcours des sentiers hivernaux déjà établis, durant la saison 2017-2018 dès que l'interdiction de passage des agriculteurs sera levée et à fournir la signalisation adéquate afin d'assurer la sécurité des motoneigistes.

10. Hygiène du milieu

a) Procès-verbal de la Régie des Déchets

Le procès-verbal de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains n'était pas disponible.

b) Adoption du budget 2018 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2018 et nous l'a transmis pour adoption ;

EN CONSÉQUENCE,

2017.10.20 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Éric Delage
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2018, tel que soumis, copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « Annexe A ».

c) Procès-verbal de la MRC

Les procès-verbaux du mois d'août de la MRC des Maskoutains ont été remis aux membres du conseil.

d) Programme d'entretien du gazon – Parc François-Xavier-Desrosiers

2017.10.21 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Éric Delage
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'inscrire la Municipalité au programme Fidélité de Nutrite Mario Lambert pour l'entretien 2018 du gazon du Parc François-Xavier-Desrosiers pour un montant de 373,28 $ taxes incluses.

e) Validation annuelle des débits pompés à la station – Mandat à Asisto

CONSIDÉRANT que la validation des débits pompés à la station de l'usine de traitement des eaux usées doit être réalisée annuellement selon les termes du *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* (ROMAEU) en vigueur et permet de s'assurer de l'exactitude des débits mesurés ;

CONSIDÉRANT les trois options de la proposition d'Asisto inc. concernant cette validation ainsi que la recommandation de la firme Aquatech ;

2017.10.22 Sur la proposition de Josée Mathieu
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater Asisto inc. à réaliser la validation des débits pompés à la station selon les termes du ROMAEU par la vérification d'un (1) débitmètre magnétique à l'eau usée et ce, pour un montant de 910 $ plus les taxes applicables selon l'offre de service numéro 0402019 transmise le 27 septembre 2017.

11. Loisirs et culture

a) OTJ St-Bernard – Bilan du tournoi de balle-molle 2017

L'état des résultats du tournoi familial de balle-molle 2017 est remis aux membres du conseil.

Revenus	3 390,55 $
Dépenses	(3 468,28 $)
Perte nette	(77,73 $)

b) OTJ St-Bernard – Bilan de la course de boîtes à savon 2017

L'état des résultats de la course de boîtes à savon 2017 est remis aux membres du conseil.

Revenus	114,75 $
Dépenses	(138,55 $)
Perte nette	(23,80 $)

c) OTJ St-Bernard – Déboursement de la subvention pour la soirée d'Halloween 2017

2017.10.23 Sur la proposition d'Éric Delage
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de débourser la subvention annuelle prévue au budget pour la Soirée d'Halloween au montant de 500 $.

12. Autres sujets

a) Demande de don – Centraide Richelieu-Yamaska

2017.10.24 Sur la proposition d'Éric Delage
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de remettre un montant de 50 $ à Centraide Richelieu-Yamaska.

b) Demande d'appui financier – École aux Quatre-Vents – Surveillance des dîneurs

CONSIDÉRANT que l'école aux Quatre-Vents demande un soutien financier pour la surveillance des dîneurs à raison 10 $ par élève dîneur de Saint-Bernard-de-Michaudville, soit un total de 460 $;

2017.10.25 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de contribuer financièrement à la surveillance des dîneurs pour les 46 élèves dîneurs de l'école aux Quatre-Vents résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville pour un montant de 460 $.

c) Demande d'appui – FQM – Modalités du FEPTEU

CONSIDÉRANT l'entente bilatérale du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) survenue le 5 juillet 2016 entre le Canada et le Québec ;

CONSIDÉRANT que la première phase du FEPTEU prévoit une contribution du gouvernement fédéral de l'ordre de 363,8 M$;

CONSIDÉRANT que la contribution du gouvernement du Canada est de 50 % des dépenses admissibles et que celle du gouvernement du Québec est au minimum de 33 % ;

CONSIDÉRANT que plus de 130 municipalités du Québec ont reçu une approbation de leur projet visant la réalisation de travaux pour améliorer leurs réseaux d'aqueduc et d'égout ;

CONSIDÉRANT que la majorité des municipalités bénéficiaires d'un projet n'ont pas encore pu entamer leur procédure d'appel d'offres en lien avec les travaux à exécuter ;

CONSIDÉRANT que la majorité des municipalités dont le projet a été approuvé ont demandé une prolongation de la date de fin des travaux, du 31 mars 2018 au 31 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT que le ministère fédéral de l'Infrastructure a informé les municipalités que leur demande de prolongation d'un an est acceptée, mais que le gouvernement fédéral s'engage à verser un maximum de 40 % de l'allocation provinciale après le 31 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a demandé au gouvernement fédéral que la prolongation de la date de fin pour les projets du FEPTEU s'applique en respect des modalités initiales de l'entente ;

CONSIDÉRANT que le plafonnement à 40 % du remboursement des coûts admissibles après le 31 mars 2018 occasionnera un manque à gagner important pour plusieurs municipalités ;

CONSIDÉRANT que de précipiter les travaux avant le 31 mars 2018 aurait comme conséquence de faire exploser les coûts que devront assumer les municipalités ;

CONSIDÉRANT que lors du dernier budget fédéral le gouvernement du fédéral a annoncé des investissements de plusieurs milliards dans les infrastructures, répartis en quatre fonds ;

CONSIDÉRANT que les investissements dans ces quatre fonds sont conditionnels à la conclusion d'ententes bilatérales entre le Canada et le Québec ;

CONSIDÉRANT que le ministre fédéral de l'Infrastructure a indiqué aux ministres des Finances du Québec que ces ententes bilatérales devaient être négociées d'ici mars 2018 ;

2017.10.26 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Éric Delage
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DEMANDER au gouvernement du Canada de respecter les modalités initiales du programme FEPTEU pour les municipalités qui ont obtenu une prolongation de la date de fin au 31 mars 2019 et de s'engager à rembourser les coûts admissibles même si ceux-ci représentent plus de 40 % de l'allocation provinciale ;

DE DEMANDER aux gouvernements du Canada et du Québec de procéder à la conclusion des ententes bilatérales sur les fonds d'investissement en infrastructures d'ici le 31 mars 2018.

d) Demande d'appui – Maison des Jeunes des Quatre-Vents – Achat d'un bâtiment

CONSIDÉRANT que la Maison des Jeunes des Quatre-Vents souhaite acquérir la propriété sise au 1425 de la rue St-Pierre à Saint-Jude ;

CONSIDÉRANT que la Maison des Jeunes sollicite l'appui de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville dans sa démarche auprès de partenaires financiers potentiels ;

CONSIDÉRANT que l'achat d'un bâtiment offrirait un lieu stable et permanent pour les jeunes de Saint-Bernard-de-Michaudville, de Saint-Barnabé-Sud, de Saint-Jude et de Saint-Louis ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment deviendrait un bien collectif disponible à la population et aux autres organismes locaux ;

2017.10.27 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'appuyer la démarche de la Maison des Jeunes des Quatre-Vents auprès de partenaires financiers par rapport à l'acquisition de la propriété sise au 1425 de la rue St-Pierre à Saint-Jude afin d'en faire un lieu permanent pour ses locaux.

13. Correspondance

Une liste de la correspondance reçue en septembre 2017 a été remise aux membres du conseil.

14. Période de questions

La conseillère Marie Eve Leduc remercie le conseil pour la carte et le mot de condoléances à l'occasion du décès de son beau-père.

Madame Francine Morin, maire, remercie les membres du conseil pour leur implication et dévouement durant les quatre dernières années puisqu'il s'agit de la dernière séance de ce conseil avant les élections. Elle souligne que la collaboration des conseillers et conseillères a contribué à rendre le milieu plus dynamique et que Saint-Bernard-de-Michaudville fait l'envie de plusieurs municipalités par sa communauté vivante et impliquée.

15. Levée de l'assemblée

2017.10.28 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 21 h 34.

LISTE DES COMPTES À PAYER EN OCTOBRE 2017

1	Total des salaires	10 014,83 $
2	G.E.S.T.I.M. (inspecteur en bâtiment)	915,32 $
3	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 100,00 $
4	Entreprise S. Gaudette (location entrepôt 1006.03 $ /contribution taxes scolaires 446.61$)	1 452,64 $
5	Revenu Canada (DAS septembre)	1 478,66 $
6	Ministère du Revenu (DAS juillet/août/septembre)	10 966,47 $
7	Fond de l'information foncière (mutations)	4,00 $
8	Groupe Maskatel (interurbains)	- $
9	Télébec	111,20 $
10	RIM (téléphone)	116,12 $
11	Vidéotron (cellulaire inspecteur)	76,35 $
12	Desjardins sécurité financière	1 294,66 $
13	Postes Canada (livraison journal et achat de timbres)	148,30 $
14	Matrec (1 collecte conteneur loisirs)	93,81 $
15	Matrec (levée supplémentaire - conteneur loisirs)	
16	Atelier Transition inc. (destruction de documents)	34,49 $
17	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	*592,25 $*
18	Hydro-Québec - 349, rue Principale (garage)	156,61 $
19	Hydro-Québec - 390, rue Principale	391,74 $
20	Hydro-Québec - 902, rue Des Loisirs	175,94 $
21	Hydro-Québec - 400, rue Gagné (usine de traitement)	1 021,99 $
22	Petite caisse (poste 58.70/eau 5$/produits nettoyants 11.95$/plante 23$/miel 18$)	116,65 $
23	Régie des déchets (enlèvement des matières résiduelles)	2 064,90 $
24	Régie des déchets (enlèvement matières recyclables)	814,78 $
25	Régie des déchets (enlèvement matières organiques)	1 145,58 $
26	Régie des déchets (Programme vidange des fosses septiques)	13 013,00 $
27	Geneviève Bureau (remboursement dépenses - formation élection 5 septembre)	17,61 $
28	RARC (consommation du 1-08 au 31-08)	7 558,20 $
29	MRC des Maskoutains (service d'ingénierie - plan d'intervention MAMOT)	431,25 $
30	MRC des Maskoutains (service d'ingénierie - égout rue de l'École)	1 000,50 $
31	Praxair (remplissage bouteille pour soudure)	89,03 $
32	Fonds de roulement (remboursement copieur sur 3 ans - 2e versement)	2 584,00 $
33	Sûreté du Québec (versement final)	46 692,00 $
34	Jessie Claing (contrat entretien gazon - dernier versement)	1 724,68 $
35	Veolia (produits chimiques pour l'usine)	2 268,63 $
36	Rona (divers pour préparer branchement d'un déshumidificateur et outillage)	293,55 $
37	La Coop Comax (divers courroie et poison souris)	31,92 $

38	La Coop Comax (bois étagères loisirs)	376,01 $
39	La Coop Comax (matériaux pour virée rang Fleury)	713,23 $
40	Aquatech (assistance septembre 2017)	1 070,70 $
41	Techmix (asphalte froid)	548,64 $
42	Sécurité Maska (entretien extincteur B Morin)	23,28 $
43	Acier A. Ménard & Fils (acier pour réparation remorque loisirs et portique usine)	2 224,25 $
44	Les Entreprises Masyna (2e coupe fauchage des levées de chemin) * à fact 111.12 $ rue École	2 636,96 $
45	Ministre des Finances (Demande de CA égout École et Xavier-Desrosiers)	654,00 $
46	Vacuum Drummond	891,06 $
47	Gérard Wibault (installation système d'accrochage à la biblio)	253,91 $
48	Bel Âge (abonnement 2 ans à la revue)	45,93 $
49	Buropro Citation (contrat de service)	142,74 $
50	Buropro Citation (achat de livres)	394,95 $
51	AS Système d'accrochage (accrochage des toiles à la biblio)	311,95 $
52	Lignes Maska (marquage des stationnements rue Principale)	*1 054,03 $*
53	Pélomix (butoirs de stationnement)	2 184,53 $
54	Excavation JD (creusage fondation abri des joueurs)	229,95 $
55	Transport St-Barnabé (niveler et scarifier les chemins)	1 818,05 $
56	OTJ St-Bernard (subvention soirée Halloween - à approuver)	500,00 $
57	RARC (entrée d'eau au 923 rue Claing)	1 120,00 $
57	Ferme Maloubourg (remboursement de taxes payées en trop)	237,94 $
58	Ferme Maloubourg (remboursement de taxes payées en trop)	1 764,06 $
59	Guy Robert (remboursement dépenses congrès FQM)	
60	Visa - Costco - achat table à langer pour biblio	218,44 $
61	Visa - parcomètre 13 sept cour municipale	5,50 $
62	Visa - essence véhicules (camion, tracteur…)	521,01 $
	Total des comptes à payer	**129 932,78 $**

Je soussignée Sylvie Chaput, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées précédemment.

Je soussignée Francine Morin, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Morin, Maire

Sylvie Chaput, directrice générale et secrétaire-trésorière